



Bulletin municipal 47

Janvier à Avril 2009

Numéro 47

1 – Le mot du Maire

Dans ce numéro :

Le mot du Maire :	1
Le CM du 18 décembre 2008	2
Le CM du 21 janvier	3
Le CM du 4 mars	4
Le CM du 17 mars	5
Les encombrants	6
Le CM du 24 mars	7
Budget Primitif 2009	8

Les travaux dans le village ont continué jusqu'au 20 décembre malgré un hiver rigoureux, puis ont repris au début de mars. Il faut remercier tous ceux, Commission des travaux, Service de l'eau et bien d'autres, qui ont contribué sans défaillance à leur bon déroulement. Il faut remercier aussi les employés de l'entreprise ABRACHY qui se sont dépensés sans compter pour que les réseaux d'eau et d'égout fonctionnent avant Noël.

La **première tranche** se termine. La deuxième est commencée. Merci à tous les ozois qui supportent ou qui vont supporter patiemment les inconvénients du chantier.

Nous avons eu des **surprises** au fil des travaux. D'abord, la branche de l'égout ancien descendant de la place de l'église à la RD 48 (maison de Denise BERMOND), que nous comptions conserver pour évacuer les eaux pluviales et celles des fontaines, s'est révélée défectueuse. Elle a dû être refaite à neuf. Ensuite, l'égout courant sous la route devant la Mairie, dont la rénovation était programmée seulement dans une future tranche, est fissuré et obstrué en plusieurs endroits. Il faudra le remplacer. En revanche, la branche ancienne descendant de chez Magdeleine SAUVEBOIS vers le carrefour du lotisse-

ment est en bon état. Elle a été prolongée jusqu'au ruisseau de la Charrière; elle fera partie du réseau pluvial.

Pour contribuer à l'autofinancement des travaux par la commune, le Conseil Municipal a décidé d'augmenter les **impôts locaux**, une mesure raisonnable qui a été longuement discutée. Vous en trouverez le détail dans ce bulletin. Je rappelle que la commune n'est maîtresse que des taux; les bases d'imposition, auxquelles les taux sont appliqués, sont fixées par les services fiscaux.

La réfection du pont de la **Bachassette** est commencée. Dans une première étape un radier sera construit sous l'ouvrage et la culée de la rive gauche sera renforcée. La deuxième étape concernera le tablier et le parapet du pont.

Madame ZAVATERO a dû nous quitter pour aller s'installer au Foyer de VEYNES. Elle et son mari ont occupé pendant 23 ans le **logement de l'école**. Nous regretterons cette ozoise pleine de gentillesse et de verve, souvent penchée à sa fenêtre pour discuter avec les passants. Nous lui souhaitons un séjour agréable au Foyer ... où nous irons la voir.

Le maire,
Jean-Marie BERMOND

2 – Le CM du 18 décembre 2008

⇒ Le conseil autorise le Maire à engager, mandater et liquider les **dépenses d'investissement** (dans les limites légales) avant le vote du budget 2009.

⇒ Le Maire fait le point sur les travaux en cours : une partie de l'ancien réseau unitaire d'assainissement ne peut pas être réutilisé comme réseau d'eaux pluviales; le coût supplémentaire est estimé par le bureau d'études à 12 930 € HT, soit 15 464,28 € TTC.

Le conseil autorise le Maire à faire **une demande de subvention de 9 600 €** auprès de la Région PACA, au titre du Fonds de Solidarité Locale.

⇒ L'association "Entre ciel et Buëch", regroupant les parapentistes du VEYNOIS, demande **une subvention de 500 €** pour installer une table d'orientation au sommet de la montagne d'OULE, avec la commémoration de Jean-Pierre GONDRE et Gérard JUND, décédés en 2008. Après discussion, cette demande est accordée.

⇒ Les autres subventions accordées aux associations pour l'année 2009 sont les suivantes :

- Comité des Fêtes : 650 €
- ADMR 200 €
- Sian ben à l'oustau 100 €
- FSE Collège de Veynes: 200 €
- Amicale des pompiers: 200 €

3 – Le CM du 21 janvier

⇒ L'appartement de l'ancienne école, occupé pendant 23 ans par Monsieur et Madame Charles et Simone ZAVATERRO, sera vacant à compter du 31 mars 2009.

Pour la **réfection de ce logement** et la mise aux normes électriques et thermiques, un diagnostic rapide a été demandé à la D.D.E. : le montant estimatif des travaux (de l'ordre de 100 000 €) nous conduit à différer la réfection jusqu'à la fin des travaux en cours sur les réseaux.

⇒ La C.C.2.B. demande à toutes les communes la rétrocession des **conteneurs à ordures ménagères**. Cette demande est acceptée (17 pour OZE).

⇒ L'école primaire de VEYNES organise **un voyage scolaire** dans le Queyras au mois de juin et demande une participation de 10 € par enfant. 4 élèves de la commune sont concernés. Cette demande est acceptée.

4 – Le CM du 4 mars

⇒ La Loi de Finances rectificative prévoit le **versement anticipé du FCTVA** (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) au titre des dépenses réalisées en 2008, alors que jusqu'alors le FCTVA était remboursé au titre des dépenses effectuées 2 ans auparavant.

Le Conseil autorise le Maire à signer avec Madame la Préfète des Hautes-Alpes la convention qui permettra de récupérer la TVA anticipée, qui sera inscrite au budget d'investissement 2009.

⇒ Le Conseil Général doit maintenant assurer la mission d'assistance technique dans les domaines de la **protection de la ressource en eau et de l'assainissement collectif** (protection des sources, analyses d'eau, analyse du fonctionnement du décanteur-digesteur), soit 2 à 4 visites par an.

Le conseil autorise le Maire à signer la convention (sans incidence financière pour l'instant) avec le Conseil Général.

⇒ Le Maire propose le transfert de la compétence "**Schéma Directeur de l'Eau Potable**" à la C.C.2.B. qui a accepté cette compétence et envisage de confier à un bureau d'études la réalisation d'un document d'orientation pour chaque commune.

Un conseiller exprime la crainte de voir la compétence "service de l'eau" disparaître.

Le Maire demandera des précisions à la C.C.2.B. et la décision est reportée au prochain conseil.

⇒ **Fixation des taux des quatre taxes locales :**

Après présentation de différentes hypothèses, il est convenu par les 6 conseillers présents d'augmenter de façon uniforme les taux des quatre taxes : habitation, foncier bâti, foncier non bâti, taxe professionnelle.

Il est convenu de reporter la décision définitive lors d'un prochain conseil de façon à ce que chaque conseiller soit au même niveau d'information et de responsabilité.

⇒ Le conseil décide de surseoir à la proposition de l'**ONF** pour l'entretien de la limite de la parcelle 7 de la forêt communale : 1 000 € HT.



5 – Le CM du 17 mars

⇒ Le conseil examine les taux des 4 taxes locales : **le pourcentage d'augmentation est fixé à 6%**, soit :

taxe d'habitation :	6,47 %
taxe sur le foncier bâti :	10,49%
taxe sur le foncier non bâti :	29,64%
taxe professionnelle :	9,07%.

Ces taux n'avaient pas été modifiés depuis 2003 et la commune doit faire face au remboursement des emprunts contractés pour les travaux.

⇒ Le Maire précise que le transfert de la compétence "**Schéma Directeur de l'Eau potable**" à la C.C.2.B. laissera à la commune sa compétence "service de l'eau".

Le bureau d'études qui sera choisi par la C.C.2.B. aura plutôt une **mission de conseil** qu'une mission de **contrainte**. La compétence "Schéma directeur" ne concerne que l'établissement du Schéma. Ce document est pour chaque commune, **un document d'orientation** comprenant le diagnostic sur le fonctionnement du service de l'eau : ressources et distribution.

Le conseil accepte le transfert de cette compétence à la Communauté de communes.

6 – Les encombrants

COLLECTE DES ENCOMBRANTS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX BUËCH

A compter du 1^{er} avril 2009 la collecte des encombrants sera organisée :

le premier mercredi du mois après-midi pour les habitants de VEYNES, CHABESTAN, CHATEAUNEUF d'OZE, FURMEYER, OZE, le SAIX et Saint AUBAN d'OZE.

Les habitants souhaitant bénéficier de ce service doivent téléphoner au 04 92 58 02 42 avant le mardi précédant la tournée, au plus tard à 12 h.

Il est rappelé que les encombrants se limitent à des **déchets volumineux** des ménages collectés séparément en raison de leur volume ou de leur poids (électroménager, matelas et sommiers...).

A noter : La collecte des encombrants n'est pas non plus un service semblable à un débarras de cave ou de grenier.

Pour toute information complémentaire joindre la Communauté de Communes des Deux Buëch (04 92 58 02 42) ou votre mairie.

7– le CM du 24 mars

⇒ Le Maire présente le **Compte Administratif** pour l'année 2008 :

section de Fonctionnement :

Recettes : 55 742,42 €
Dépenses : 36 881,43 €
Excédent : 18 860,99 €

Section d'Investissement :

Recettes : 178 470,00 €
Dépenses : 147 491,66 €
Excédent : 30 978,34 €

Le compte administratif est approuvé par 6 voix et 1 abstention (le Maire ne participe pas au vote).

⇒ Le trésorier de la commune, Joël THIABAUD, présente une **analyse des dépenses et des recettes** relatives à l'année 2008 : il explique le fonds de roulement et la capacité d'autofinancement de la commune.

⇒ Le Maire précise que le Compte Administratif correspond, au centime près, au Compte de Gestion tenu par le trésorier de la Commune.

Le **Compte de Gestion** est approuvé par 7 voix et 1 abstention (le Maire participe au vote).

⇒ Le Maire propose l'**affectation des résultats** antérieurs dans le budget 2009 → voir le tableau ci-dessous.

La somme de **114 961,78 €** est reportée en intégralité à la section d'investissement.

La somme de **28 943,80 €** est ventilée en :

- 24 000,00 € à la section d'investissement
- 4 943,80 € à la section de fonctionnement.

	résultats 2008	au 31/12/2007	au 31/12/2008
Fonctionnement	+ 18 860,99 €	+ 10 082,81 €	+ 28 943,80 €
Investissement	+ 30 978,34 €	+ 83 983,44 €	+ 114 961,78 €

